

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 8 NOVEMBRE 2021**

Le mercredi 3 novembre 2021 : convocation du Conseil municipal pour le lundi 8 novembre 2021 à 19h00 au Centre d'Animations de Rots.

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance.

**A- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2- Délibération : approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 27/09/2021.  
3- Délibération : approbation d'un règlement intérieur pour le Conseil municipal.  
4- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition du Centre d'animations de Lasson à la Commune de Rosel.

**B- RESSOURCES HUMAINES**

- 5- Délibération : modification des conditions d'attribution aux agents des cartes et chèques cadeaux.  
6- Délibération : modification des règles de remboursement des frais de repas des agents et des bénévoles en formation.

**C- VIE ASSOCIATIVE**

- 7- Délibération : attribution d'une subvention à l'association Hastings F.C.R.C.S.M.N. pour l'année 2021.  
8- Délibération : attribution d'une subvention à l'association qui aura pour objet d'assurer un lien entre les entreprises du territoire de la Commune de Rots pour l'année 2021.  
9- Délibération : attribution d'une subvention à l'association de parents d'élèves « Les Petits Roseaux » pour l'année 2021.

**D- TOUR DE TABLE**

- 10- Passage en revue des projets et des travaux en cours à partir de l'avant-projet et du tableau de suivi des travaux.  
11- Tour de table.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 8 novembre à 19h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

**Etaient présents** : Mme Coraline BARROIS, M. Jacky BESNIER, Mme Laetitia BLIN, M. Michel BOURGUIGNON, Mme Aurore BRUAND, Mme Corinne BRUNETEAU-FALET, M. Franco DURIATTI, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Alain FAVRE, M. Guillaume FORTIER, M. Thibault GAUTIER, Mme Annie LAGARDE, Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE, Mme Marie-José LUCAS, M. Thomas PAULMIER, Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, M. Pascal REIGNER et M. Gérard VARLET.

**Absents excusés** : M. Ludovic BUON, Mme Véronique DELATROETTE, M. Alain DELHOMMEAU, M. Paul DOUESNEL et Mme Joëlle SOREL.

**Absents non excusés** : aucun.

**Pouvoirs** : M. Ludovic BUON à M. Guillaume FORTIER, Mme Véronique DELATROETTE à Mme Coraline BARROIS, M. Alain DELHOMMEAU à M. Pascal REIGNER, M. Paul DOUESNEL à Mme Marie-José LUCAS et Mme Joëlle SOREL à Mme Stéphanie FAUTRAS.

**Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour ajouter deux points à l'ordre du jour pour raison d'urgence :**

PS 1 : Autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention de mise à disposition du mur d'escalade à l'association « Les Monte-en-l'air ».

Ce point doit être voté en urgence dans la mesure où l'association utilise déjà la structure sans règle de mise à disposition clairement définie.

PS 2 : Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes : autorisation à Monsieur le Maire pour la deuxième phase de vente de terrain à l'aménageur.

Ce point doit être voté en urgence pour permettre le plus rapidement possible la signature de l'acte de vente.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

**1- Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance.**

M. Guillaume FORTIER est désigné comme secrétaire de séance.

**A2- Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27/09/2021.**

Monsieur le Maire explique qu'à titre exceptionnel, il décide de reporter le vote de ce point au prochain Conseil municipal dans la mesure où certains débats reportés dans le Procès-verbal du Conseil municipal du 27/09/21 font référence à l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune qui est actuellement en cours.

**A3- Délibération : approbation d'un règlement intérieur pour le Conseil municipal.**

Proposition : par rapport au règlement présenté lors du Conseil municipal du 27/09/21, il est proposé d'ajouter :

- article 4 : Ces documents préparatoires seront communiqués en même temps que la convocation du Conseil municipal.
- article 6 : Questions écrites : toute question, demande d'informations complémentaires ou interventions d'un membre du Conseil municipal pourra se faire au moins 3 jours avant le Conseil municipal auprès du Maire ou du secrétaire général. Les réunions ayant lieu le lundi à 19 heures, les demandes doivent donc être reçues avant 19 heures le vendredi précédent. Passé ce délai, la réponse pourra être reportée au Conseil municipal suivant en fonction de la complexité du dossier. Le Maire répond aux questions écrites posées par les conseillers municipaux dans un délai d'un mois.  
  
Questions orales : les conseillers municipaux ont le droit d'exposer pendant les réunions du Conseil municipal des questions orales ayant trait aux affaires de la Commune. Lors de la séance, le Maire répond aux questions posées oralement par les membres du conseil. Sous-réserve que les questions portent sur des sujets d'intérêt général et concernant l'activité de la commune et de ses services.
- article 21 : à la fin de l'article : Ces extraits sont signés par le Maire et consultables en mairie
- article 26 : lorsque la Commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'informations générales sur les réalisations et la gestion du Conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

**A4. Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition du Centre d'animations de Lason à la Commune de Rosel.**

Proposition d'ajout à la convention :

Article 1 : « afin d'y poursuivre la gestion d'un centre d'animation, et également d'y implanter tout bâtiment d'intérêt communal ou communautaire comme une Mairie annexe, une maison des associations, une micro-crèche, un tiers lieu ...etc. »

Article 2 : « la commune de Rosel pourra à tout moment, avec un préavis de six mois, vendre ses droits dans le terrain aux conditions déterminées dans la convention initiale en date du 4 décembre 2017, à la commune de Rots. »

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

19 voix pour, 0 contre et 4 abstentions (Mme Aurore BRUAND, M. Paul DOUESNEL, Mme Marie-José LUCAS et M. Thomas PAULMIER).

**B5. Délibération : modification des conditions d'attribution aux agents des cartes et chèques cadeaux.**

Sur proposition de la Commission ressources humaines du 26/10/21 :

- 100 € pour tous les agents présents au 15/11/21. Le montant est calculé au prorata de la période travaillée dans l'année avec un maximum de 100 €.
- 100 € pour tous les agents contractuels disposant de 4 mois d'ancienneté au 31 décembre. Le montant est calculé au prorata de la période travaillée dans l'année avec un maximum de 100 €

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

**B6. Délibération : modification des règles de remboursement des frais de repas des agents et des bénévoles en formation**

Proposition : remboursement des frais de repas pour tous les agents et les bénévoles de la bibliothèque envoyés en formation quand ils ne sont pas pris en charge par une indemnité égale au montant maximum prévu par la loi à condition qu'ils ne soient pas déjà pris en charge par l'organisme de formation. Le montant de remboursement maximum est celui est fixé par la loi.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité. 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

**C7. Délibération : attribution d'une subvention à l'association Hastings F.C.R.C.S.M.N. pour l'année 2021.**

Proposition : versement d'une subvention de 2 000 € à l'association Hastings F.C.R.C.S.M.N. (Football Club de Rots, Cheux et Saint-Manvieu-Norrey).

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

**C8. Délibération : attribution d'une subvention à l'association qui aura pour objet d'assurer un lien entre les entreprises du territoire de la Commune de Rots pour l'année 2021.**

Proposition : versement d'une subvention dont le montant restera à déterminer en fonction des besoins de l'association quand elle sera créée.

Approbation du Conseil municipal.

19 voix pour, 2 contre (Mme Marie-José LUCAS et M. Paul DOUESNEL) et 2 abstentions (Mme Aurore BRUAND et M. Thomas PAULMIER).

**C9. Délibération : attribution d'une subvention à l'association « Les Petits Roseaux » pour l'année 2021.**

Proposition : versement d'une subvention de 2 400 € à l'association de Parents d'élèves « Les Petits Roseaux ».

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

**PS 1 : Autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention de mise à disposition du mur d'escalade à l'association « Les Monte-en-l'air ».**

Proposition : signature d'une convention de mise à disposition fixant les règles d'utilisation du mur d'escalade de la Commune de Rots à l'association « Les Montes en l'air ».

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

L'association « Les Monte-en-l'air » demande une contribution financière aux associations et aux écoles pour les cours d'escalade. Les équipements de ce genre sont nombreux avec peu d'association d'escalade pour les faire vivre donc il est difficile d'obtenir mieux que des tarifs réduits.

**PS 2 : Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes : autorisation à Monsieur le Maire pour la deuxième phase de vente de terrain à l'aménageur.**

Propositions :

1-) vente des parcelles BI 65, BI 66, BI 86 et BK 3

- parcelles concernées : BI 65 (1 317 m<sup>2</sup>), BI 66 (12 446 m<sup>2</sup>), BI 202 (33 016 m<sup>2</sup> - la superficie initiale de 33 159 m<sup>2</sup> a été réduite à 33 016 m<sup>2</sup> pour prendre en compte la vente préalable de 143 m<sup>2</sup> de cette parcelle à la S.C.I. des Fontaines) et BK 3 (15 266 m<sup>2</sup>).
- montant de la vente : 33.15 € par m<sup>2</sup> soit 2 056 791.75 € avec une T.V.A. sur la marge de 215 702.19 € soit un montant total de 2 272 493.94 €.

2-) échange de terrain entre la Commune de Rots et l'aménageur

Les dernières modifications du plan de masse nécessitent des échanges de terrain entre la Commune et l'aménageur :

- parcelles dont la Commune est propriétaire : BK 28 (1 660 m<sup>2</sup>) et BK 17 (4 140 m<sup>2</sup>) pour une superficie totale de 5 800 m<sup>2</sup>.
- superficie de terrain dont Edifides est propriétaire : une partie de la parcelle BK 25 et une autre de la parcelle BL 57 pour un total de 5 142.5 m<sup>2</sup>.
- montant de la vente : la différence de 657.5 m<sup>2</sup> devra être payée par Edifides à la Commune au prix de 33.15 € par m<sup>2</sup> après division des terrains appartenant à Edifides.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

23 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

**D10. Passage en revue des projets et des travaux en cours à partir de l'avant-projet et du tableau de suivi des travaux.**

Voir l'avant-projet et le tableau de suivi des travaux.

**D11. Tour de table.**

Marie-José LUCAS note qu'il n'y a aucun message sur l'application Citykomi concernant les cérémonies du 11 novembre.

Mme Laetitia BLIN informe que le prochain bulletin municipal est quasiment achevé. Les derniers articles étaient à rendre pour le vendredi 5 novembre. Il est demandé s'il est encore possible d'ajouter des contenus. Seules les modifications sont autorisées.

M. Franco DURIATTI annonce sa décision de démissionner de ses fonctions de Maire délégué de Lasson et de conseiller municipal pour raison personnelle. Il souhaite à la majorité et à la minorité d'œuvrer au nom de l'intérêt général sans polémiques partisans.

Monsieur le Maire le remercie.

M. Pascal REIGNER, en l'absence de M. DELHOMMEAU, rappelle que le prochain recensement de la population aura lieu du 20/01/22 au 19/02/22. 5 agents recenseurs seront recrutés (3 pour le secteur du village de Rots, un pour le village de Lasson et un autre pour celui de Secqueville-en-Bessin). Les agents auront une journée de formation avec M. Alain DELHOMMEAU, coordinateur.

M. Guillaume FORTIER rapporte les derniers travaux de la commission ressources humaines :

- validation du projet de mise en place des « Lignes directrices de gestion » qui prévoient la mise en place de critère pour les autorisations d'avancement de grade et de promotion interne,
- gestion des recrutements suite au départ de plusieurs agents,
- définition de nouvelles règles d'attribution aux agents des cartes et chèques cadeau,

Le sujet du pilotage de la masse salariale sera abordé à la prochaine commission.

Concernant le développement économique, les travaux de mise en place du réseau « Rots Entreprises » se poursuivent. La future association fait appel aux personnes qui souhaitent s'investir au développement du réseau.

M. Gérard VARLET annonce que l'inauguration de la nouvelle salle communale de Secqueville-en-Bessin aura lieu le 25/11/21 à 18h dans cette salle à côté de la mairie déléguée.

Il annonce également que les travaux sur la RD 126 avancent. Le nouveau tapis sera posé le 15/11/21.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-et-une heures et vingt minutes.**